



**SE SAVOIR ENTOURÉ,  
ÇA CHANGE LA VIE**

**IFC**  
**EXTERNALISATION  
DE VOTRE  
PASSIF SOCIAL**

**Des solutions collectives**  
pour améliorer la performance sociale de votre entreprise

Document publicitaire à caractère non contractuel

**apicil.com**

 **APICIL**

# INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE (IFC)

A la fin de sa vie professionnelle, chaque salarié perçoit une Indemnité de Fin de Carrière (IFC) versée par son entreprise. Le Groupe APICIL évalue les engagements sociaux et vous accompagne pour constituer le contrat destiné à financer ces indemnités de départs en retraite



Avec le contrat IFC, vous transformez cette obligation légale et conventionnelle en avantage financier et fiscal.

## NOUVEAU : OPTION IL\*



Il est également possible de provisionner les indemnités de licenciement et de rupture conventionnelle avec le nouveau contrat IFC-IL.

\* IL : Indemnités de licenciement

L'IFC à régler au salarié partant à la retraite est fixée par :

- le code du travail (minimum légal) ou,
- la convention collective appliquée dans l'entreprise ou,
- un accord collectif d'entreprise signé avec les partenaires sociaux.

Les données propres au salarié influent sur le montant de l'indemnité, qui peut représenter plusieurs mois de salaire brut :

- l'ancienneté dans l'entreprise,
- le salaire en fin de carrière,
- la catégorie professionnelle.

Le mode de départ influe également sur le montant de cette indemnité :

- départ volontaire,
- mise à la retraite.

## POURQUOI EXTERNALISER LES PROVISIONS AVEC APICIL ?



### LA FISCALITÉ

- Déductibilité des cotisations versées du bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés (art 39 du CGI)
- Produits financiers en franchise d'impôt.
- Exonération de la taxe sur les conventions d'assurances (9 %) (art. 998,3° du CGI) sur le contrat IFC. Pour un contrat mixte IFC-IL, la taxe n'est pas exonérée.



### LA GESTION FINANCIÈRE<sup>(1)</sup>

- L'externalisation vers un contrat d'assurance permet de bénéficier de la performance de divers supports (fonds en euros et supports en unités de compte).<sup>(2)</sup>



### LA VALORISATION DE L'ENTREPRISE

- La gestion externe des IFC préserve la valeur patrimoniale de l'entreprise en sécurisant le financement du passif social.



### GESTION PRÉVISIONNELLE DES CHARGES ET OPTIMISATION DE LA TRÉSORERIE

- La charge financière des IFC peut être répartie sur plusieurs années, évitant ainsi les « à-coups » de trésorerie.



### LA SÉCURISATION DES ENGAGEMENTS

- L'externalisation permet de garantir le paiement des prestations par les provisions constituées auprès de l'assureur.<sup>(3)</sup>



### UNE AIDE PERSONNALISÉE À L'ANTICIPATION

- Une évaluation gratuite des obligations de l'entreprise.



### LA SOUPLESSE

- Liberté des versements (pas d'obligation d'alimentation du contrat).
- Choix des supports d'investissement.



### L'EXPERTISE

- L'accompagnement d'un expert épargne retraite.
- Le calcul du passif social par des actuaires spécialisés.

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

(2) Les montants investis sur des supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(3) Dans la limite des provisions constituées.

**13,6 Md €**  
D'ACTIFS GÉRÉS

**46 886**  
ENTREPRISES CLIENTES EN  
ASSURANCE DE PERSONNES

**16,5 M€**  
EN ACTION SOCIALE  
(tous périmètres cofondus)



**40,8 M €**  
DE RÉSULTAT NET\*

**1938**

DATE DE CRÉATION D'APICIL

**2,4 Md €**

DE CHIFFRE D'AFFAIRES  
EN ASSURANCE  
DE PERSONNES

**11,3 Md€**  
D'ENCOURS EN ÉPARGNE  
ASSURANTIELLE ET BANCAIRE

**1,1 Md €**  
DE FOND PROPRES  
PRUDENTIELS

**53,5%**  
DE TAUX D'UC DANS LA  
COLLECTE ASSURANCE-VIE

**675 M€**  
D'ENCOURS EN RETRAITE  
COLLECTIVE

**233%**  
DE RATIO DE SOLVABILITÉ 2

\*Source : Classement Argus 2017 / Source des chiffres du Groupe APICIL : rapport d'activité 2017

**Paritaire et mutualiste, le Groupe APICIL, créé par les entreprises et les salariés, pour les entreprises et les salariés, est gouverné par ses propres clients, c'est-à-dire vous.**

Ancré dans le monde économique, comme vous, nous partageons vos enjeux, vos priorités et vos contraintes. Nous vous accompagnons au travers de nos 4 activités :

**Santé / Prévoyance / Épargne / Retraite**

Partenaire naturel des entreprises, nous améliorons votre performance globale en contribuant au bien-être de vos collaborateurs. Acteur engagé au sein de la société, nous consacrons chaque année près de 16,5 millions d'euros à la mise en œuvre d'actions de solidarité et soutenons le développement économique local.



APICIL Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, et enregistrée sous le N° SIREN 321 862 500, dont le Siège Social est situé 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.

Groupe APICIL certifié ISO 9001 : 2015 et EN 15838 : 2009 (Relation Clients) par SQS.

Mai 2019 – Conception : APICIL – Crédit photo : Istock

ER19/FCR0193